

Belmont, le 26 janvier 2023

**Préavis No 01/2023
au Conseil communal**

Chemin du Pertuis - Mise en séparatif

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉAMBULE	3
2.	DESCRIPTION DU PROJET	3
	2.1. Caractéristiques du projet	3
	2.2. Géologie	3
3.	COÛT DES TRAVAUX	3
4.	FINANCEMENT	4
5.	PLAN D'INVESTISSEMENT 2021-2026 (PRÉAVIS 01/2022)	4
6.	CONCLUSIONS.....	4

Au Conseil communal de Belmont

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Chemin du Pertuis est une route privée de quartier située sur les hauts de la commune. Les copropriétaires souhaitent procéder à des travaux d'entretien en y posant notamment un nouveau revêtement bitumineux.

Actuellement les bâtiments de ce secteur sont raccordés sur un collecteur communal unitaire. La Commune a toujours envisagé la mise en séparatif de ce secteur en parallèle de travaux sur le chemin du Pertuis. Ces travaux d'entretien sont maintenant planifiés; dès lors, nous avons été approchés par les riverains pour connaître nos intentions.

Les bâtiments existants sont pratiquement tous en régime séparatif. Cette situation nous conduit à envisager ces travaux en coordination avec les travaux privés.

Le présent préavis a pour but d'obtenir le crédit nécessaire pour financer ces travaux.

2. Description du projet

2.1. Caractéristiques du projet

Actuellement, le collecteur unitaire est en béton Ø 300 mm sur deux tiers de la longueur et en PVC Ø 200 mm sur un tiers. Lors de la mise en séparatif, le collecteur unitaire sera transformé en collecteur des eaux claires.

Le nouveau collecteur d'eaux usées en PVC Ø 200 mm sera réalisé le long du collecteur unitaire existant.

La longueur concernée par nos travaux est d'environ 170 m.

2.2. Géologie

La zone de travaux est située en zone de glissement.

Un bureau spécialisé en géologie a été mandaté pour établir les recommandations figurants dans l'appel d'offres ainsi que pour suivre les travaux de fouilles.

Les entreprises invitées sont donc censées connaître les mesures à prendre dans les zones de glissement. Une série de sondages est prévue avant le début des travaux, afin de confirmer la nature du terrain.

En cas de faiblesse ou de risque de glissement, le géologue donnera les consignes d'exécution, par exemple : travail par étape, étayage supplémentaire, etc.

3. Coût des travaux

Objet		Coût HT
Travaux de génie civil	Fr	206'139.60
Mandat du bureau d'ingénieurs	Fr	19'020.00
Mandat du géotechnicien	Fr	3'000.00
Travaux de géomètre	Fr	3'000.00
Divers et imprévus ~10 %	Fr	21'000.00
Sous-total	Fr	252'159.60

TVA 7.7%	Fr	19'416.30
Total des travaux	Fr	271'575.90
Montant du crédit demandé	Fr	272'000.00

4. Financement

Le montant estimé à Fr. 272'000.00 sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale.

5. Plan d'investissement 2021-2026 (préavis 01/2022)

Les travaux faisant l'objet du présent préavis figurent au plan d'investissement. Un montant de Fr. 600'000.00 est inscrit pour une réalisation en 2024. Les travaux sont avancés d'un an pour les coordonner avec les travaux privés.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°01/2023 du 26 janvier 2023 « Chemin du Pertuis - Mise en séparatif »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

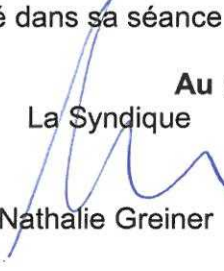
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 272'000.--, destiné à financer les travaux de mise en place d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Pertuis.
2. que le coût des travaux sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 460.3311.00.
3. que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 9171.000.21 « C/Att. Collecteur EU Ch. du Pertuis », qui fonctionne comme compte collectif « Travaux ». La ventilation des dépenses dans les comptes respectifs se fera au bouclage dudit préavis.

Direction des Travaux et Services industriels
 Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Nathalie Greiner



Le Secrétaire



Grégoire Vagnières